

RENONCIATION A LA SUCCESSION AU NOM D'UN MAJEUR PLACE SOUS TUTELLE

Par Estrella64, le 16/12/2020 à 14:32

Bonjour,

Notre frère est décéde le 31.07.2020. Il était nu-propriétaire d'un bien évalué à 250 000 € suite à une donation partage en 1993, notre mère étant usufruitère à hauteur de 20%. Elle est âgée atteinte d'ALZHEIMER (fin de vie) et placée sous tutelle de ma soeur et moi même.

Ma soeur et moi même (j'ai 2 enfants majeurs) sommes héritières, celui ci n'ayant ni épouse ni enfants et n' a pas laissé de testament. Ma soeur étant handicapée, elle est exonérée de frais de succession.

Afin d'être le moins possible redevable de ces frais, je voulais savoir s'il était judicieux de faire une rénonciation à la succession au nom d'un majeur placé sous tutelle. Ce bien reviendrait alors dans le patrimoine de notre mère ? et serait réparti plus tard ? Je s